

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 OCTOBRE 2014**

**AVIS DES COMMISSIONS  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL**

**SUR**

**LE PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE/DÉCISION  
MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2014  
DE LA RÉGION RÉUNION**

## **« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »**

La Commission prend acte du projet de Décision modificative n° 2 au Budget de l'exercice 2014 de la Région Réunion.

Elle regrette que le projet de continuité territoriale numérique n'ait pas abouti. En effet, cette continuité numérique aurait eu le mérite de compenser à moyen terme l'écart avec les débits existants dans l'Hexagone<sup>1</sup>.

Pour la Commission, la filière numérique constitue une des clés de la performance économique et sociale. En effet, il s'agit de disposer d'outils de communication et d'échanges rapides. En cela le projet tel que présenté aurait permis de développer de nouveaux usages et d'absorber le trafic qui n'aurait pas transité par les « serveurs de cache ». L'effet de levier aurait entraîné en effet, a minima, l'augmentation de 20 à 30 % la bande passante disponible pour les abonnés car une augmentation des usages et des usagers fait que les IRU déjà achetés ne seront certainement pas suffisants.

## **« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »**

La Commission «Éducation et formation professionnelle» note une ouverture de nouvelles capacités d'engagement en section fonctionnement du BP 2014 pour un montant de 5 835 000 € en faveur du dispositif de continuité territoriale. En crédits de paiement, c'est 5 740 000 € supplémentaires qui sont dévolus à ce dispositif et 1 000 000 € pour la mobilité éducative.

La Commission salue l'effort consenti par la Collectivité pour favoriser la mobilité de nos jeunes d'une part, et de l'ensemble de la population réunionnaise d'autre part, en soutenant le dispositif de continuité territoriale, qui rappelons-le, relève de la compétence de l'État.

**« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »**

**« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »**

**« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »**

Les Commissions prennent acte du projet de Décision modificative n° 2 au Budget de l'exercice 2014 de la Région Réunion.

---

<sup>1</sup> Avis du Bureau du CESER sur le SCORAN 23 septembre 2011